ESTIMATES

Law Commission of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/81-2002
ISBN 0-660-62119-3

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma-mrr

Law Commission of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

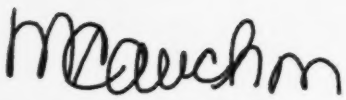

Martin Cauchon
Minister of Justice

Table of Contents

Section I: Messages 1

Section II: The Law Commission of Canada's Performance 3
Strategic Context 3
Strategic Results 3
Summary of Accomplishments 3
A. Engaging Canadians in the Renewal of the Law 4
i. Beyond Conjugality: Supporting Canadians' ability to participate in renewing their law 4
ii. Reforming Democratic Institutions: Creating tools accessible to the public 5
iii. What is a Crime? Promoting the ability of youth to participate in public debate 5

B. Stimulating Multidisciplinary Research 5
i. Leveraging Knowledge Assets: Setting up innovative partnerships and using new technologies 6
ii. Restorative Justice: Reflecting the law as it is lived 6
iii. Fiduciary Relationships: Inviting an international perspective 7

C. Proposing New Concepts of Law 7
i. In Search of Security: Taking social change into consideration 7
ii. Marginalized Work: Questioning traditional legal classifications 8
iii. What is a Community? Reflecting new concepts of law 8
Conclusion 9

Section III: Other Information 11
Organization Chart 11
Act Administered by the Law Commission of Canada 11
Address 12

Appendix I: Financial Tables 13

Section I: Messages

President's Message

A just law for all

Law must reflect Canadians' aspirations for justice. It must not lag behind progress a society makes nor should it be isolated from citizens' needs and concerns. For a law-based society, maintaining a close connection between values and law is of considerable importance: it is just not possible to continue to respect or uphold laws that cease to reflect society's ideals of justice.

Most democratic countries invest in law reform to ensure the law continues to serve society and citizens well. The Law Commission of Canada has been given a mandate to propose changes and reforms to modernize the law in Canada. To fulfil this purpose, it must first identify problems and then propose innovative and realistic solutions.

To that end, the Law Commission must stimulate critical debate on the law among Canadian citizens, because those who "live the law" are the people who can best identify injustices and reflect society's values. That is why, since its inception in 1997, the Law Commission has developed a research program that engages the general public in debating issues pertaining to law reform.

Engaging Canadians in the renewal of the law

Instead of dividing its research program according to traditional systems of law — criminal law or family law, for example — the Law Commission opted for a broader classification based on the relationships citizens have amongst themselves, whether they are primarily personal, social or economic, or concern governance. This research program is intended to enable all citizens to take part in debates and to allow a broader questioning of the issues our society is facing.

The Law Commission has used various means to stimulate public debate and to encourage Canadians' participation in its work: it has organized community forums, developed quizzes and created interactive scenarios on its Internet site that have stimulated the creation of videos and plays.

> **"the commission's work should be open to and inclusive of all Canadians and the results of that work should be accessible and understandable"**
> **Preamble of the *Law Commission of Canada Act***

Stimulating multidisciplinary research

To address the complex problems in our society and enrich our understanding of human and social behaviour, we seek input from all disciplines, including sociology, psychology, economics, philosophy and political science, as well as from the different

areas of law, including both common and civil law traditions. A multidisciplinary approach also helps to situate law in its social context, and **to study the law as it is experienced, not just as it is written.**

> **"the commission should adopt a multidisciplinary approach to its work that views the law and the legal system in a broad social and economic context"**
> **Preamble to the *Law Commission of Canada Act***

Proposing new concepts of law

As the rapid pace of technological and social change continues, we need new tools, in law as elsewhere. Laws and institutions that may have served us well in the 19th and 20th centuries may prove ineffective to meet the challenges of the 21st century.

The Law Commission has therefore taken an ambitious approach in its research, in its consultations and in its critique of existing concepts in current law. It is a matter of going beyond traditional understanding to seek stimulating ideas, in all fields, and to evaluate them. Anything less ambitious will prevent us from coping with the issues that are emerging and will continue to emerge in our society over the coming years.

> **"[the commission must provide advice on] the development of new approaches to, and new concepts of, law"**
> **Subsection 3(a) of the *Law Commission of Canada Act***

Our legal system is a valuable legacy: it has allowed us to enjoy a certain degree of peace and prosperity. But it is not perfect. It is up to each one of us to ensure our laws continue to reflect society's aspirations for peace and justice.

Nathalie Des Rosiers
President

Section II: The Law Commission of Canada's Performance

Strategic Context

The law both structures relationships and reflects them. It must therefore support a view of society built around values shared by its citizens. However, society's needs and values are constantly changing. Continuous consideration must be given to the ability of law to fulfil our aims and aspirations for justice.

The mandate of the Law Commission of Canada is to propose measures for improving and modernizing Canadian law. The range of possible reforms is vast and expectations are manifold, arising from many different sectors and directed at clarifying the law as well as making it more accessible and increasing its effectiveness. The *Law Commission of Canada Act* therefore directs the Law Commission to provide independent advice around four objectives:

- developing new concepts of law;
- improving efficiency and accessibility;
- stimulating critical debate; and
- eliminating obsolete laws and anomalies.

Our mission
"… engaging Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just."

It is a major challenge to identify the most appropriate fields in which interventions are needed to foster the evolution of law, in terms of both new concepts and implementation. The Law Commission must also identify trends in Canadian society, provide an informed diagnosis of problems in the Canadian legal system and propose realistic reforms.

Strategic Results

Summary of Accomplishments

In its *Report on Plans and Priorities* for 2001–02, the Law Commission undertook to continue its work in relation to four themes based on the different kinds of relationships that describe citizens' interactions. Specifically, the Commission proposed:

- under *Personal Relationships*
  - to complete its report on close personal relationships between adults, and
  - to continue its work on the issues raised by aging of the population;
- under *Social Relationships*
  - to produce a discussion paper on the private and public dimensions of policing services,
  - to distribute its research on law and communities, and
  - to continue its work on restorative justice;
- under *Economic Relationships*
  - to study the issue of security interests in relation to intellectual property, and

- to develop a research plan for studying the impact of changes in patterns of trade and employment on the law; and
- under *Governance Relationships*
  - to stimulate critical thinking on law and democracy, and
  - to study questions concerning Aboriginal governance.

Finally, the Commission pledged:

- to study the question "What is a Crime?" in relation to these four themes
  - by establishing networks of researchers.

These projects have been carried out. The following sections explain how they contribute to the strategic goals of both the Government of Canada and the Law Commission of Canada.

A. Engaging Canadians in the Renewal of the Law

To participate in renewing the law is to participate in the country's political and democratic life. The following projects provide three examples of ways in which the Law Commission has promoted citizens' active involvement in its work and fostered critical debate.

i. Beyond Conjugality: Supporting Canadians' ability to participate in renewing their law

Published during 2001, the Law Commission's report, *Beyond Conjugality: Recognizing and Supporting Close Personal Adult Relationships*, questions the legal framework that has characterized our law until now. For a long time, Canadian law has defined close personal and interdependent relationships between adults based on concepts of conjugality and marriage.

The first part of the report suggests a methodological framework to help governments reconsider current policies and programs that use the concepts of conjugality or marriage in a way that limits the definition of adult relationships involving emotional or economic interdependence. The second part of the report deals with the legal framework for interpersonal relationships. In it, the Law Commission recommends the establishment of registration systems that will enable adults to register their relationship and to benefit from an easy and accessible legal framework that provides for a set of commitments. The Law Commission also recommends a new review of the heterosexual restrictions imposed on the legal concept of marriage.

In addition to its report, the Law Commission provided various activities that encouraged the public to reflect on the question of close personal adult relationships. Some scenarios were displayed on the Law Commission's Internet site and inspired the creation of an interactive play that is now available for community groups interested in exploring the issue.

This project supported Canadians' capacity to participate in reforming their law. At the same time, it raised issues relevant to the courts and to those responsible for making public policies.

Finally, the report suggests a more general approach to the recognition of close personal relationships between adults. It continues to stimulate critical debate and solicit citizens' participation.

ii. Reforming Democratic Institutions: Creating tools accessible to the public

The decline in voter turnout and other measures of participation in the democratic process suggest that Canadians have less confidence in their government's ability to satisfy their legitimate expectations than in the past. Conversely, political participation is a sign of social cohesiveness and vibrant communities. We must nurture our democratic institutions to ensure their efficiency and relevance.

As part of its work on the topic of reforming democratic institutions, the Law Commission created a background paper explaining the various electoral systems, to the general public, and a quiz on electoral reform, available on its Internet site.

iii. What is a Crime? Promoting the ability of youth to participate in public debate

Why do we consider certain behaviours criminal and not others? What are the legal, social and cultural factors that influence the decision as to whether or not to criminalize undesirable behaviours? Why do some behaviours seem to call for criminal sanctions, while others are considered matters of health, education or lifestyle?

The objective of the project "What is a Crime?" is to develop a conceptual framework for understanding our differing reactions to undesirable behaviours, including the repercussions for choosing various control mechanisms (i.e., the official legal process, regulatory codes, health and education programs, and decriminalization).

To promote the participation of youth in these public debates, the Commission launched a competition in Canadian high schools. The Roderick A. Macdonald Essay Competition invited young people to think about what behaviour should and should not be considered criminal, and to discuss the impact criminalization has on our society.

B. Stimulating Multidisciplinary Research

One of the Law Commission's objectives is to promote multidisciplinary research, which is more suitable for examining complex problems. The following projects demonstrate the Law Commission's commitment to stimulating a wide range of multidisciplinary research.

i. Leveraging Knowledge Assets: Setting up innovative partnerships and using new technologies

The nature of wealth has changed. While wealth used to be based on land and real property, and later on shares and securities, it is now driven by access to information. Has commercial law kept pace with such changes?

It is widely acknowledged that support for an innovation-based economy is increasingly necessary to compete in world economy. However, many feel that access to investment is difficult for businesses whose assets consist mostly of intellectual property. Problems may stem from uncertainties involved in the registration of security interests on such assets, as well as from approaches to valuation on the part of lenders. Is it possible to make some practical improvements to facilitate access to investment for information-based businesses? To what extent does the international nature of the new economy prevent or accelerate the need for law reform in this area?

In collaboration with the Richard Ivey School of Business and the Faculty of Law, University of Western Ontario, the Law Commission hosted a conference on security interests in intellectual property in November 2001. The conference, entitled Leveraging Knowledge Assets, *attracted economists, business leaders anxious to increase investments in their organizations and attorneys who advise on intellectual property issues. Video-conferencing allowed stakeholders in five Canadian cities to discuss problems of access to credit and investors' concerns.*

ii. Restorative Justice: Reflecting the law as it is lived

In addition to exploring restorative justice as an alternative method of applying criminal justice, the Law Commission is also examining its potential in other areas of law, such as family, labour and commercial law.

Over the past year, the Law Commission sponsored the following papers on new research methods, the practice of restorative justice and new perspectives:

- *Aboriginal Restorative Justice Alternatives: Two Case Studies*, by Joan Ryan and Brian Calliou;
- *The Implications of Restorative Justice for Aboriginal Women and Children; Survivors of Violence: A Comparative Overview of Five Communities in British Columbia*, by Wendy Stewart, Audrey Huntley and Fay Blaney; and
- *Community Participation in Criminal Jury Trials and Restorative Justice Programs*, by Gerry Ferguson.

Furthermore, researchers from different disciplines focused on the application restorative justice to criminal and civil law as follows:

- *Exploring Transformative Justice in the Employment of Nurses: Toward Reconstructing Race Relations and the Dispute Process*, by Rebecca Hagey, Lillie Lum, Robert MacKay, Jane Turrittin and Evelyn Brody;

- *La* Loi canadienne sur l'équité en emploi *et la transformation des rapports sociaux : le cas des minorités visibles,* by Lucie Lamarche and Francine Tougas;
- *Cultural Change? Commercial Litigators and the Ontario Mandatory Mediation Program*, by Dr. Julie Macfarlane;
- *Restorative Justice, Social Relationships and the Adjudication of Conflicts Arising from Complaints of Professional Misconduct and Harassment at Canadian Universities,* by Augustine Brannigan, Erin Gibbs Van Brunschot and John A. Baker;
- *Les modes non judiciaries de règlement des différends : nouveau rôle professionnel pour une meilleure justice?* by Georges A. Legault and Louise Lalonde; and
- *Les nouveaux modes de régulation et la protection des ressources et des milieux marins au Canada*, by Paule Halley.

The Law Commission's research and recommendations pool perspectives from many different disciplines with a view to making tangible changes in people's lives.

iii. Fiduciary Relationships: Inviting an international perspective

The relationship between First Nations and the Crown reflects more than 500 years of complex interactions. The courts have defined such relationships as "fiduciary."

However, for a large number of First Nations communities, affixing the "fiduciary" label has not clarified the mutual obligations of such relationships, nor has it created more trust, satisfaction or optimism.

A joint conference of the Association of Iroquois and Allied Indians (AIAI) and the Law Commission was held to shed light on the nature of this complex relationship, to examine the relevance of its premises and to propose a framework for the future.

Multidisciplinary research must also be conducted at the international level, since many of the problems encountered in Canada are also experienced in other countries. The Law Commission's partnership on fiduciary relationships with the AIAI has made it possible to evaluate other countries' perspectives on this issue.

C. Proposing New Concepts of Law

The complex problems facing Canadian law often require a new approach and new concepts. All of the Law Commission's projects are directed at developing new ways of thinking and consider current trends that are shaping our society.

i. In Search of Security: Taking social change into consideration

Even before the events of September 11, 2001, Canadians were concerned about security. In some segments of society, security is bought, like any consumer product. People buy detection and alarm systems, install security bars on windows, and even hire security guards to patrol their neighbourhoods.

The Law Commission's discussion paper, entitled *In Search of Security: The Roles of Public Police and Private Agencies*, examines changes that have occurred in the delivery of security services to Canadians. It describes new security arrangements in Canada and the expanded use of police networks that consist of private as well as public security services.

This work provides a critical examination of the dangers and the advantages of privatization of security services. It raises a number of key questions aimed at helping to determine whether the new arrangements are an appropriate response to changes in our society.

ii. Marginalized Work: Questioning traditional legal classifications

Law plays an important role in determining the type of work that will be recognized, valued and rewarded or, conversely, devalued, ignored or prohibited. Does the law recognize a sufficiently broad range of work? On what basis does the law recognize and reward certain types of work or certain categories of workers, but not others? What are the legal and economic consequences of the lack of recognition for some types of work?

The concept of marginalized work is used in its broadest sense to describe various forms of employment that exist outside the mainstream. It includes part-time, irregular, transient and atypical jobs, such as those found in the fast-food industry and homemaking services, some forms of agricultural work, jobs paid "under the table," and prostitution. The Law Commission's projects on marginalized work seek to analyse why some types of work fall outside the law's protection, examine the concept of self-employment and to determine the role of the law in ensuring adequate economic security for all types of workers.

iii. What is a Community? Reflecting new concepts of law

Increasingly, governments are turning to local communities for solutions to a variety of problems. Thus, we are seeing growing reliance on the role of communities in our law.

At the same time, the customary concepts of what constitutes a community are being called into question. Canadian society is becoming increasingly compartmentalized along lines of age, race, gender, nationality, culture, sexual orientation, interests and religion. There is also a growing sense of fragmentation in communities, territorially defined. What constitutes a community? How can different kinds of communities be recognized for legal purposes? Are new concepts of what constitutes a community just as viable as traditional ones for the administration of justice?

This research project illustrates the need for new concepts of law, or legal thematics. It questions and analyses existing concepts to propose new ideas that can better serve the needs of Canadian society.

Conclusion

Law that is relevant and effective and provides justice for all requires the involvement of citizens, a multidisciplinary approach to analysing problems and new concepts of law. The Law Commission engages Canadians in critical debate about the renewal of the law. It has developed an ambitious, multidisciplinary research plan responsive to concrete problems in Canadian law. It has also proposed new approaches to existing concepts of law as new socio-economic trends emerge. The Commission thus continues to fulfil the mandate set out in the *Law Commission of Canada Act*.

Section III: Other Information

Organization Chart

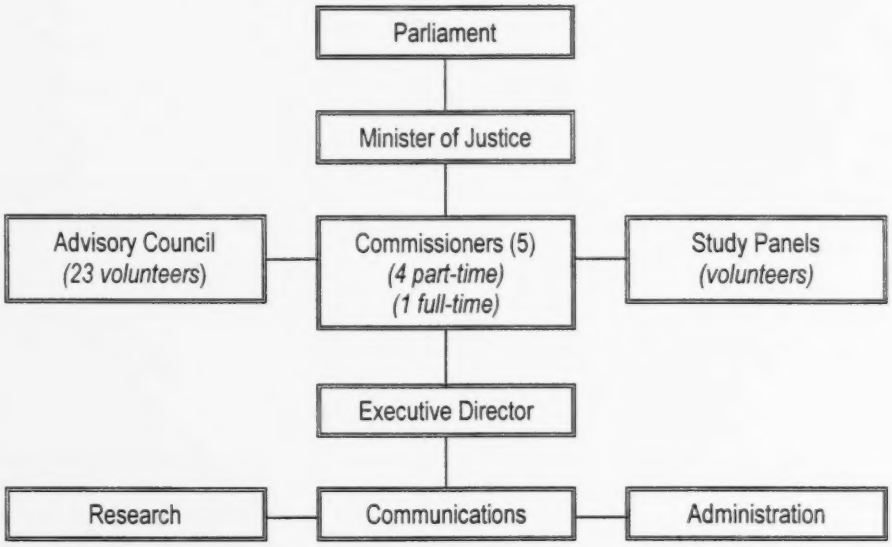

The Law Commission chooses its research topics with the assistance of its Advisory Council. The latter consists of 23 volunteers who represent diverse socio-economic and cultural backgrounds and a wide range of disciplines. The council advises the Law Commission on strategic orientation, long-term research and performance review, among other matters.

When it requires advice on specific research projects, the Law Commission organizes study panels. Each one is headed by a Commissioner and consists of volunteer specialists from various disciplines, as well as members of communities affected by the research. On the advice of the study panels, the Law Commission awards research contracts to recognized experts from the private sector and the academic community.

Act Administered by the Law Commission of Canada

Law Commission of Canada Act (L.C., 1996, c. 9)

Address

Law Commission of Canada
Trebla Building, 11th Floor
473 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Telephone:	(613) 946-8980
Fax:	(613) 946-8988
E-mail:	info@lcc.gc.ca
Web site:	www.lcc.gc.ca

Appendix I: Financial Tables

Table 1. Summary of Voted Appropriations

Financial requirements by Authority ($ thousands)

Vote		2001–02 Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Law Commission of Canada			
35	Program spending	2,870.0	3,073.0	**3,039.8**
(S)	Contribution to employee benefit plan	148.0	148.0	**148.0**
	Total for the Commission	3,018.0	3,221.0	**3,187.8**

Total Authorities comprise Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Explanation of the 2001–02 Total Authorities: The 2001–02 total authorities represent an increase of $203,000 or 7% over the 2001–02 planned spending of $3,018,000. This difference represents mainly the funding received through Supplementary Estimates for the following:
- to fund ongoing research projects that were started in 2000–01; and
- to fund collective bargaining agreements and an executive salary increase.

Table 2. Comparison of Total Planned Spending and Actual Spending

Commission's planned spending versus actual spending ($ thousands)

Law Commission of Canada	2001–02 Planned Spending	Total Authorities	Actual
Full-time equivalents (FTEs)	11	11	**10**
Operating	3,018.0	3,221.0	**3,187.8**
Capital	-	-	**-**
Grants and contributions	-	-	**-**
Total gross expenditures	3,018.0	3,221.0	**3,187.8**
Less: Respendable revenues	-	-	**-**
Total net expenditures	3,018.0	3,221.0	**3,187.8**
Other revenues and expenditures			
Non-respendable revenues	-	-	**-**
Cost of services provided by other departments (Note 1)	122.6	122.6	**130.5**
Net cost of the program	3,140.6	3,343,6	**3,318.3**

Total Authorities comprise Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Note 1: Cost of services provided by other departments is for accommodation, worker's compensation and employee insurance plans.

Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending and Actual Spending

Historical comparison of the Commission's planned versus actual spending ($ thousands)

Business Line	Actual 1999–2000	Actual 2000–01	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Law Commission of Canada	2,913.3	3,109.9	3,018.0	3,221.0	**3,187.8**
Total	2,913.3	3,109.9	3,018.0	3,221.0	**3,187.8**

Total Authorities comprise Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

BUDGET DES DÉPENSES

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/81-2002
ISBN 0-660-62119-3

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma-mrr

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

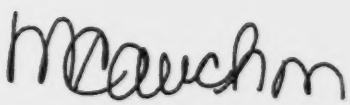

Martin Cauchon
Ministre de la Justice

Table des matières

Section I : Messages 1

Section II : Rendement de la Commission du droit du Canada 3
Contexte stratégique 3
Résultats stratégiques 3
Résumé des réalisations 3
A. Engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit 4
i. Au-delà de la conjugalité : soutenir la capacité des Canadiens et des Canadiennes de participer à la réforme de leur droit 4
ii. Réformer les institutions démocratiques : créer des outils accessibles au public 5
iii. Qu'est-ce qu'un crime? : favoriser la capacité des jeunes de participer aux débats publics 5

B. Stimuler la recherche multidisciplinaire 6
i. La capitalisation du savoir : mettre en œuvre des partenariats innovateurs et utiliser les nouvelles technologies 6
ii. La justice réparatrice : refléter le droit vécu 6
iii. Les rapports fiduciaires : inviter une perspective internationale 7

C. Proposer des nouveaux concepts de droit 8
i. En quête de sécurité : tenir compte des changements sociaux 8
ii. Le travail marginalisé : remettre en question les catégorisations juridiques traditionnelles 8
iii. Qu'est-ce qu'une collectivité? : réfléchir sur les nouvelles thématiques du droit 9
Conclusion 9

Section III : Autres renseignements 11
Organigramme 11
Loi administrée par la Commission du droit du Canada 11
Adresse 12

Annexe I : Tableaux financiers 13

Section I : Messages

Message de la présidente

Un droit juste pour tous

Le droit doit refléter les aspirations de justice des Canadiens et des Canadiennes. Il ne doit pas larguer derrière l'évolution de la société ni être détaché des préoccupations et des besoins des citoyens et des citoyennes. Pour une société de droit, l'adéquation entre les valeurs et le droit revêt une importance considérable : on ne peut pas respecter un droit qui ne correspond plus à son idéal de justice.

C'est pour ces raisons que la plupart des pays démocratiques investissent dans la réforme du droit. Ils désirent s'assurer que le droit continue de bien servir leur société. La Commission du droit du Canada a le mandat de proposer des changements et des réformes pour moderniser le droit. Pour ce faire, elle doit cerner les problèmes de notre société et proposer des solutions innovatrices et réalistes.

À cette fin, la Commission du droit du Canada doit stimuler un débat critique sur le droit dans la société : les citoyens et les citoyennes qui vivent le droit sont ceux et celles qui peuvent à la fois en identifier les injustices et réfléchir sur les valeurs qu'il devrait refléter. C'est pourquoi, depuis le début de son mandat il y a cinq ans, la Commission a élaboré un programme de recherches qui engage le grand public dans les questions de réforme du droit.

Engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit

Au lieu de concevoir son programme selon les catégories traditionnelles du droit – par exemple, le droit criminel ou le droit de la famille – la Commission a opté pour une catégorisation plus ouverte basée sur les rapports que les citoyens et les citoyennes entretiennent. Ce programme de recherches vise à permettre à tous les citoyens et à toutes les citoyennes de prendre part au débat et permet un questionnement plus large sur les questions auxquelles notre société fait face.

La Commission a aussi utilisé divers moyens pour stimuler le débat au sein du public et faire participer les Canadiens et les Canadiennes à ses travaux : elle a organisé des forums communautaires, créé des scénarios pour concrétiser les questions à l'étude, élaboré des jeux-questionnaires et facilité la création de vidéos et de pièces de théâtre.

> **« tous les Canadiens peuvent participer aux travaux de la commission, et les résultats de ceux-ci sont accessibles et intelligibles ».**
> **Préambule de la *Loi sur la Commission du droit du Canada***

Stimuler la recherche pluridisciplinaire

Pour répondre aux problèmes complexes de notre droit, il faut profiter de l'apport de toutes les disciplines. Notre compréhension des comportements humains et sociaux s'alimente d'un apport des domaines de la sociologie, de la psychologie, de l'économie, de la philosophie, des sciences politiques, de divers domaines du droit et de la tradition de common law et de celle du droit civil. Il faut situer le droit dans la société et **l'étudier tel qu'il est vécu et non seulement tel qu'il est écrit.**

> **La Commission « adopte, dans le cadre de ses travaux, une approche multidisciplinaire qui situe le droit et le système judiciaire dans leur contexte socio-économique ».**
> **Préambule de la *Loi sur la Commission du droit du Canada***

Proposer de nouveaux concepts de droit

Le rythme des changements technologiques et sociaux continue de nous surprendre et il nous faut de nouveaux outils, en droit comme ailleurs. Il s'agit donc de dépasser les entendements traditionnels pour aller chercher les idées stimulantes dans tous les domaines et les évaluer. Le processus requiert une approche critique du droit et de ses catégorisations qui ont peut-être bien servi les XIX^e^ et XX^e^ siècles mais qui s'avèreront peut-être inefficaces pour relever les défis du XXI^e^ siècle.

La Commission est donc ambitieuse dans sa recherche, dans son approche, dans ses consultations et dans sa critique des concepts du droit actuel. C'est ainsi qu'elle pourra aborder les questions épineuses qui se poseront dans notre société au cours des prochaines années.

> **La Commission doit travailler à « élaborer de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques ».**
> **Paragraphe 3a) de la *Loi sur la Commission du droit du Canada***

Notre système de droit est un précieux héritage : il nous permet de bénéficier d'une certaine paix sociale et de prospérité. Mais il n'est pas parfait. Il nous appartient donc de réfléchir sur ses imperfections et anachronismes pour bien réaliser nos aspirations de paix et de justice.

La présidente,
Nathalie Des Rosiers

Section II : Rendement de la Commission du droit du Canada

Contexte stratégique

La société évolue, ses besoins et ses valeurs aussi. Le droit organise et reflète les rapports sociaux. Il doit soutenir une vision de la société qui s'articule autour de valeurs partagées par les citoyens et les citoyennes. Il importe donc de constamment réfléchir sur la capacité du droit de réaliser nos ambitions et nos aspirations de justice.

La Commission du droit du Canada a pour mandat de proposer des mesures pour l'amélioration et la modernisation du droit canadien. Les attentes à l'égard de la réforme du droit sont multiples. Elles proviennent de plusieurs secteurs et visent à la fois la clarification du droit, son accessibilité et son efficacité. L'éventail de réformes possibles est vaste. La *Loi sur la Commission du droit du Canada* prévoit donc que la Commission articule ses recherches autour de quatre objectifs :

- élaborer de nouveaux concepts juridiques;
- assurer l'efficacité et l'accessibilité;
- stimuler d'un débat critique;
- éliminer des règles désuètes et des anomalies du droit.

Notre mission
« …engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes. »

Un des défis de la Commission consiste ainsi à cerner les domaines où ses interventions seront pertinentes afin de favoriser l'évolution du droit tant sur le plan de sa conception que de sa mise en œuvre.

La Commission du droit du Canada doit également bien identifier les tendances de la société canadienne et les débats qui l'animent. Elle doit poser un diagnostic éclairé sur les problèmes de notre système juridique et proposer des réformes réalistes qui sauront répondre aux besoins de notre société au cours des prochaines années.

Résultats stratégiques

Résumé des réalisations

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* pour l'année 2001-2002, la Commission du droit du Canada s'était engagée à articuler ses travaux autour de quatre grands thèmes : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance. De plus, elle s'était engagée à étudier la question de la définition de la criminalité selon ces quatre thèmes.

Plus particulièrement, la Commission proposait :

- Dans le cadre de ses études sur les *rapports personnels* :
  - d'achever son rapport sur les rapports personnels entre adultes;

- de poursuivre ses travaux sur les questions soulevées par le vieillissement de la population.
- Dans le cadre de ses études sur les *rapports sociaux* :
  - de produire un document de discussion sur les dimensions privées et publiques des services de maintien de l'ordre;
  - de diffuser ses recherches sur le droit et les collectivités;
  - de poursuivre ses travaux sur la justice réparatrice.
- Dans le cadre de ses études sur les *rapports économiques :*
  - d'étudier la question des sûretés en matière de propriété intellectuelle;
  - d'élaborer un plan de recherches pour étudier l'incidence des transformations du monde du travail sur le droit.
- Dans le cadre de ses études sur les *rapports de gouvernance :*
  - de stimuler la réflexion critique sur le droit et la démocratie;
  - d'étudier les questions de gouvernance autochtone.
- Pour mieux comprendre « Qu'est-ce qu'un crime? » :
  - d'établir des réseaux de chercheurs pour poursuivre cette réflexion.

Toutes ces activités ont été menées à bien. Ce qui suit explique la façon dont la réalisation de ces différents projets contribue aux engagements stratégiques du gouvernement canadien et de la Commission du droit du Canada.

A. Engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit

Participer à la réforme du droit, c'est participer à la vie politique et démocratique du pays. La Commission du droit du Canada s'est engagée à promouvoir une participation active des citoyens et des citoyennes à ses travaux. Voici trois exemples d'activités destinées à favoriser le débat critique dans le cadre de différents projets.

i. Au-delà de la conjugalité : soutenir la capacité des Canadiens et des Canadiennes de participer à la réforme de leur droit

Pendant longtemps, le droit canadien s'est articulé autour de notions de conjugalité et de mariage pour soutenir les rapports personnels d'affection et d'interdépendance entre adultes. Le rapport intitulé *Au-delà de la conjugalité : La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes*, publié par la Commission en 2001, questionne l'encadrement juridique qui a caractérisé notre droit jusqu'à présent.

La première partie du rapport propose un cadre méthodologique qui devrait aider les gouvernements à réfléchir sur les politiques et les programmes actuels qui utilisent les notions de conjugalité ou de mariage pour présumer de l'interdépendance affective ou économique. La deuxième partie traite de l'encadrement juridique des rapports personnels. La Commission y recommande l'établissement de systèmes d'enregistrement des relations personnelles qui permettront aux citoyens et aux citoyennes qui ne veulent pas se marier de bénéficier d'un encadrement juridique accessible et facile. La Commission recommande également un nouvel examen des limites hétérosexuelles imposées à la notion juridique de mariage. Le rapport vise à orienter les futures démarches des gouvernements en matière de rapports personnels entre adultes.

Ce rapport était accompagné de diverses activités qui visaient à permettre au public de réfléchir sur la question des rapports personnels : des scénarios ont été placés sur notre site Web et ont inspiré la création d'une pièce de théâtre interactive qui est maintenant disponible pour les groupes communautaires intéressés par la question.

Cet exercice visait à soutenir la capacité des Canadiens et des Canadiennes et leur participation à la réforme de leur droit. Il soulevait des questions pertinentes qui préoccupaient les tribunaux et les artisans de nos politiques publiques. Le rapport propose une approche plus globale à l'égard de la question des rapports personnels entre adultes. Il continue de favoriser un débat critique entre citoyens et citoyennes ainsi que leur participation à la réforme de leur droit.

***ii. Réformer les institutions démocratiques :* créer des outils accessibles au public**

Les Canadiens et les Canadiennes ont moins confiance que par le passé en la capacité du processus démocratique de répondre à leurs attentes légitimes et hésitent à s'y engager. La participation politique est signe de cohésion sociale et de collectivités dynamiques. Il faut se soucier du ressac dans l'exercice du droit de vote et dans d'autres voies de participation politique.

Dans le cadre de ses travaux sur la réforme des institutions démocratiques, la Commission a créé des outils accessibles au public : un document d'information sur les divers systèmes électoraux et un jeu-questionnaire, disponibles sur son site Web, au cours de l'année 2001-2002.

***iii. Qu'est-ce qu'un crime? :* favoriser la capacité des jeunes de participer aux débats publics**

Pourquoi considérons-nous certains comportements criminels et d'autres pas? Quels sont les facteurs juridiques, sociaux et culturels qui influencent la décision de criminaliser ou non les comportements indésirables? Pourquoi certains comportements nous semblent-ils une question de criminalité, de santé, d'éducation ou de mode de vie?

L'objectif du projet « Qu'est-ce qu'un crime? » est d'élaborer un cadre conceptuel pour comprendre les processus qui sous-tendent notre réaction face à des comportements indésirables et les conséquences du choix des mécanismes de contrôle (c.-à-d. le processus juridique officiel, les codes réglementaires, les programmes de santé et d'éducation et la décriminalisation).

Dans la poursuite de nos travaux, nous avons cherché à favoriser la capacité des jeunes de participer aux débats publics : le concours Roderick A. Macdonald a été lancé dans les écoles secondaires du Canada. Ce concours invitait les jeunes à réfléchir sur les questions de la criminalité – ce qui devrait et ne devrait pas être criminalisé – et à discuter de l'incidence de la criminalisation sur notre société.

B. Stimuler la recherche multidisciplinaire

Le mandat de la Commission du droit du Canada est de promouvoir une recherche multidisciplinaire plus apte à répondre aux problèmes complexes de notre société. En voici quelques exemples.

i. La capitalisation du savoir : mettre en œuvre des partenariats innovateurs et utiliser les nouvelles technologies

Il importe de soutenir une économie d'innovation qui stimule tous les secteurs de la société canadienne. La nature de la richesse a changé. Alors que la richesse reposait sur la terre et les droits de propriété réelle, puis sur les valeurs mobilières, elle est maintenant tributaire de l'accès à l'information. L'infrastructure du droit commercial a-t-elle suivi de tels changements?

Plusieurs estiment que les entreprises qui possèdent principalement des biens relevant de la propriété intellectuelle ont difficilement accès à l'investissement. Est-il possible de faciliter cet accès à l'investissement? Un tel problème peut provenir de l'incertitude inhérente à l'enregistrement des sûretés fédérales sur de tels biens. Il peut également provenir de la culture des prêteurs traditionnels ainsi que des problèmes d'évaluation. Est-il possible d'apporter des améliorations pratiques afin de faciliter l'accès à l'investissement pour les entreprises vouées à l'information? Dans quelle mesure le caractère international de la nouvelle économie empêche-t-il ou accélère-t-il le besoin de réforme du droit dans ce domaine?

En collaboration avec la Richard Ivey School of Business et la faculté de droit de la University of Western Ontario, la Commission du droit du Canada a présenté une conférence sur les sûretés relevant de la propriété intellectuelle. Intitulée « Capitaliser le savoir *», cette conférence, tenue au mois de novembre 2001, a attiré à la fois des économistes, des dirigeants d'entreprise soucieux d'accroître les investissements basés sur le savoir au sein de leur organisation ainsi que les avocats qui les conseillent sur les questions de propriété intellectuelle. L'utilisation de la vidéoconférence a permis de relier les intervenants dans cinq villes canadiennes et de les faire échanger sur les problèmes d'accès au crédit et les préoccupations des investisseurs.*

ii. La justice réparatrice : refléter le droit vécu

La Commission a exploré le concept de justice réparatrice comme alternative à la justice criminelle. Elle examine également le potentiel du concept de justice réparatrice dans d'autres domaines du droit, notamment le droit de la famille, le droit du travail et le droit commercial.

Au cours de la dernière année, la Commission a commandité divers travaux de recherche qui témoignent de nouvelles méthodes de recherche, qui reflètent la pratique de la justice réparatrice et invitent de nouvelles perspectives sur la justice réparatrice.

- *Aboriginal Restorative Justice Alternatives: Two Case Studies*, Joan Ryan et Brian Calliou;

- *The Implications of Restorative Justice for Aboriginal Women and Children Survivors of Violence: A Comparative Overview of Five Communities in British Columbia*, Wendy Stewart, Audrey Huntley et Fay Blaney;

- *Community Participation in Criminal Jury Trials and Restorative Justice Programs*, Gerry Ferguson.

De plus, plusieurs chercheurs de différentes disciplines se sont penchés sur l'application des principes de justice réparatrice dans des secteurs autres que le droit criminel.

- *Exploring Transformative Justice in the Employment of Nurses: Toward Reconstructing Race Relations and the Dispute Process*, Rebecca Hagey, Lillie Lum, Robert MacKay, Jane Turrittin et Evelyn Brody;

- *La* Loi canadienne sur l'équité en emploi *et la transformation des rapports sociaux : le cas des minorités visibles,* Lucie Lamarche et Francine Tougas;

- *Changement culturel? Les avocats-plaideurs en droit commercial et le programme de médiation obligatoire*, Julie Macfarlane;

- *Restorative Justice, Social Relationships and the Adjudication of Conflicts Arising from Complaints of Professional Misconduct and Harassment at Canadian Universities,* Augustine Brannigan, Erin Gibbs Van Brunschot et John A. Baker;

- *Les modes non judiciaires de règlement des différends : nouveau rôle professionnel pour une meilleure justice?* Georges A. Legault et Louise Lalonde;

- *Les nouveaux modes de régulation et la protection des ressources et des milieux marins au Canada*, Paule Halley.

Les perspectives théoriques mesurées aux expériences pratiques des personnes qui vivent le droit stimulent la réflexion de la Commission : sa recherche est axée sur des changements concrets dans la vie des gens et bénéficie d'un ressourcement d'idées qui émergent de la réflexion de diverses disciplines.

***iii. Les rapports fiduciaires :* inviter une perspective internationale**

La relation entre les Premières Nations et l'État représente plus de 500 ans de rapports complexes et de tensions. Une telle relation a été qualifiée de « fiduciaire » par les tribunaux.

Cependant, l'apposition de l'étiquette « fiduciaire » n'a pas fait la lumière sur les obligations mutuelles qu'elle génère, pas plus qu'elle n'a mené à un plus grand sentiment

de confiance, d'optimisme et de satisfaction à l'égard de cette relation pour un grand nombre de collectivités des Premières Nations.

La tenue d'une conférence conjointe de l'Association of Iroquois and Allied Indians et de la Commission du droit du Canada visait à élucider la nature de cette relation complexe, à vérifier la pertinence de ses prémisses et à proposer un cadre pour l'avenir. Plusieurs lignes de recherche concentriques ont orienté la réflexion : les perspectives sur le rapport fiduciaire, l'expérience de ce rapport et son avenir.

En outre, la recherche multidisciplinaire doit se faire au niveau international : bon nombre des problèmes auxquels fait face la société canadienne ont des sources externes et sont aussi vécus dans d'autres pays.

Ainsi, notre partenariat avec l'Association of Iroquois and Allied Indians sur les rapports fiduciaires a permis une évaluation des perspectives dans d'autres pays à ce sujet.

C. Proposer des nouveaux concepts de droit

Les problèmes complexes auxquels est confronté le droit canadien nécessitent souvent une nouvelle approche et de nouveaux concepts. Tous les projets de la Commission tiennent compte des tendances qui façonnent notre société et visent le développement d'une pensée nouvelle.

i. En quête de sécurité : tenir compte des changements sociaux

Même avant les événements du 11 septembre, les Canadiens et les Canadiennes étaient préoccupés par la sécurité. Dans certains segments de la société, la sécurité s'achète comme s'il s'agissait d'un bien de consommation. Les gens achètent des systèmes de détection et d'alarme et installent des barres de sécurité dans leurs fenêtres. Ils embauchent des gardiens de sécurité pour patrouiller leur quartier. Le document de discussion de la Commission intitulé *En quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées* examine les changements survenus dans la prestation des services de sécurité offerts aux Canadiens et aux Canadiennes. Il traite des dispositifs de sécurité du Canada et de l'expansion des réseaux de services policiers, qui regroupent des intervenants des secteurs public et privé.

Ce travail examine de façon critique la privatisation de certains de nos services de sécurité. Il vise des changements dans notre économie et notre société pour déterminer si l'environnement juridique continue de bien correspondre à nos besoins.

ii. Le travail marginalisé : remettre en question les catégorisations juridiques traditionnelles

Le droit joue un rôle important dans la détermination du type de travail qui sera reconnu, valorisé et récompensé ou, au contraire, dévalorisé, ignoré et interdit. Le droit reconnaît-il un éventail suffisamment large de types d'emploi? Sur quelle base se fonde-t-il pour

reconnaître et récompenser certains genres de travail ou certaines catégories de travailleurs, et non d'autres? Quelles sont les conséquences juridiques et économiques d'une absence de reconnaissance?

Le concept de travail marginalisé est utilisé dans son sens large pour désigner un certain nombre d'emplois irréguliers, éphémères, à temps partiel et atypiques. Différentes formes de travail telles que le travail au noir, les services de restauration rapide, les services d'aide familiale, certaines formes de travail agricole et la prostitution doivent être analysées pour déterminer le rôle du droit dans la poursuite de la sécurité économique. Doit-on repenser le concept de travailleur autonome? De quelle façon pouvons-nous assurer la sécurité économique par le travail?

***iii. Qu'est-ce qu'une collectivité? :* réfléchir sur les nouvelles thématiques du droit**

Les rapports sociaux se tissent au niveau des collectivités. De plus en plus, les gouvernements s'adressent aux collectivités locales pour trouver des solutions à divers problèmes. Les gouvernements et les collectivités travaillent ainsi en partenariat à la réalisation de plusieurs initiatives, et nous reconnaissons un rôle grandissant aux collectivités dans notre droit.

Les notions traditionnelles de ce qui constitue une collectivité sont également remises en cause. La société canadienne devient de plus en plus compartimentée en fonction de l'âge, de la race, du sexe, de la nationalité, de la culture, de l'orientation sexuelle, des intérêts et de la religion. On sent de plus en plus une certaine fragmentation se produire au sein des collectivités, définies territorialement. Quelles sont ces collectivités? Comment les reconnaître pour des fins juridiques? Est-ce un concept viable pour les fins de l'administration de la justice?

Ce projet illustre la nécessité de se pencher sur les thématiques nouvelles du droit. Il cherche à questionner les concepts existants et à les analyser de façon critique pour mettre de l'avant de nouvelles idées qui sauront bien servir les besoins de la population canadienne.

Conclusion

En conclusion, la Commission du droit du Canada a élaboré un programme de recherches ambitieux qui répond aux problèmes concrets du droit canadien. Son mandat stratégique lui permet de proposer des approches nouvelles pour mieux stimuler le débat critique sur le droit de façon à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer plus activement au renouveau de leur droit et de voir leurs valeurs s'y refléter. Un droit pertinent, efficace et juste pour tous et toutes nécessite l'engagement des citoyens et des citoyennes dans sa formulation. Il nécessite aussi un débat pluridisciplinaire sur le droit et la recherche de nouveaux concepts de droit. C'est le mandat que lui confère la *Loi sur la Commission du droit du Canada*.

Section III : Autres renseignements

Organigramme

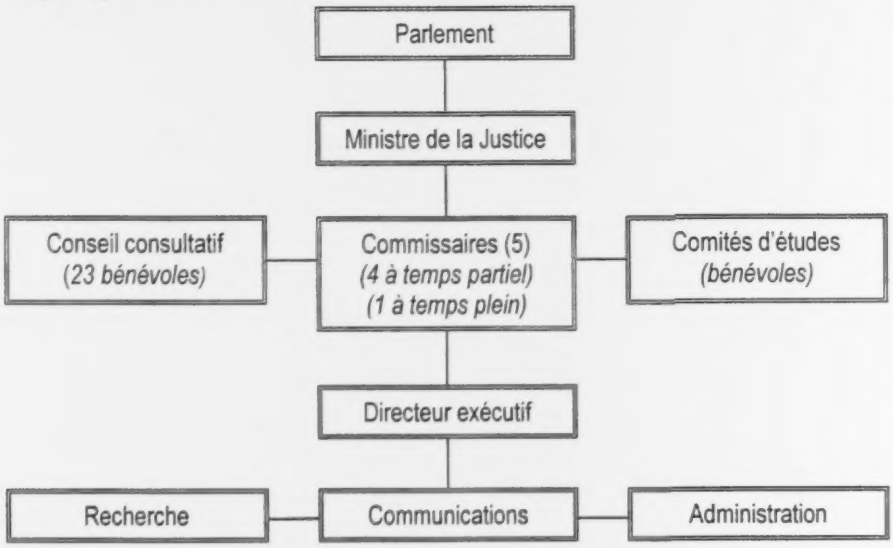

La Commission du droit du Canada choisit ses sujets de recherches à l'aide de son conseil consultatif. Celui-ci est formé de 23 bénévoles qui reflètent la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représentent une vaste gamme de disciplines. Il conseille la Commission sur ses orientations stratégiques et son programme de recherches à long terme, sur l'examen du rendement et sur d'autres questions pertinentes.

Lorsqu'elle a besoin de conseils sur des projets de recherche particuliers, la Commission forme des comités d'études. Chacun est dirigé par un commissaire et formé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines ainsi que de membres des collectivités touchées. Sur l'avis des comités d'études, la Commission octroie des contrats de recherches à des experts reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Adresse

Commission du droit du Canada
Immeuble Trebla
473, rue Albert, 11e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courrier électronique : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca

Annexe I : Tableaux financiers

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

Crédit		2001-2002 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Commission du droit du Canada			
35	Dépenses du programme	2 870,0	3 073,0	**3 039,8**
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s	148,0	148,0	**148,0**
	Total pour la Commission	3 018,0	3 221,0	**3 187,8**

Les autorisations totales se composent de la somme des montants prévus au Budget principal et aux Budgets suplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Explication des autorisations totales pour 2001-2002 : Les autorisations pour 2001-2002 représentent une augmentation de 203 000 $ ou 7 % par rapport aux dépenses prévues de 3 018 000 $. Cet écart correspond principalement aux fonds reçus dans le cadre des Budgets supplémentaires :
- pour financer des projets de recherches qui ont débuté en 2000-2001; et
- pour financer des conventions collectives et l'augmentation des traitements du personnel de direction.

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de la Commission par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2001-2002		
Commission du droit du Canada	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Équivalents à temps plein – ETP	11	11	**10**
Fonctionnement	3 018,0	3 221,0	**3 187,8**
Capital	–	–	–
Subventions et contributions	–	–	–
Total des dépenses brutes	3 018,0	3 221,0	**3 187,8**
Moins : Recettes disponibles	–	–	–
Total des dépenses nettes	3 018,0	3 221,0	**3 187,8**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	–	–	–
Coût des services offerts gratuitement par d'autres ministères (Note 1)	122,6	122,6	**130,5**
Coût net du programme	3 140,6	3 343,6	**3 318,3**

Les autorisations totales sont composées de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.
Note 1 : Coût des services offerts par d'autres ministères s'entend du coût lié aux installations matérielles, aux indemnités pour accidents du travail et aux régimes d'assurance des employés.

Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues de la Commission par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2001-2002		
Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission du droit du Canada	2 913,3	3 109,9	3 018,0	3 221,0	**3 187,8**
Total	2 913,3	3 109,9	3 018,0	3 221,0	**3 187,8**

Les autorisations totales sont composé de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.